Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180126-0000018685-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 31/01/2018

Réception par le Préfet : 31/01/2018

Publication: 02/02/2018

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée



Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-1-11-1 **Séance du** vendredi 26 janvier 2018

CONVENTION RELATIVE AU COFINANCEMENT DE LA PART DU PROJET SOCIÉTÉ CIVILE INCOMBANT À L'EURODISTRICT TRINATIONAL DE BÂLE (ETB)

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS:

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. ADRIAN donne procuration à M. MUNCK.

Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.

M. HEMEDINGER donne procuration à M. MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

Mme MULLER donne procuration à M. HABIG.

M. STRAUMANN donne procuration à M. SCHITTLY.

ABSENT:

M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-11-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2017-7-11-4 du 7 juillet 2017 approuvant la participation du Département au projet INTERREG V Rhin supérieur "Société civile".
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 24 novembre 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de fonctionnement de 4 500 € à l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) et autorise le versement de 2 250 € en 2018 et 2 250 € en 2019, selon les modalités prévues dans la convention, après signature de cette dernière et à réception d'un courrier de demande de paiement de l'ETB, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets primitifs 2018 et 2019;
 - La subvention à l'ETB d'un montant de 4 500 € sera imputée sur le programme F812 ligne budgétaire 65-048-6562-2678-114 du budget départemental.
- Approuve la convention précisant l'ensemble des engagements financiers des différents partenaires pour la période 2018-2019, jointe en annexe à la présente délibération et autorise la Présidente à la signer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité